

Toulouse, le 29 novembre 2019

Monsieur Guillaume DRIJARD  
Président  
Comité de quartier Saint-Michel  
Monsieur Charles MARION  
Président  
Le Busca, notre quartier

cqstmichel@gmail.com  
arpsm31-busca@laposte.net

Références à rappeler : JLM/LB/18 030 303-sbd

Messieurs les Présidents,

C'est avec attention que j'ai pris connaissance du courrier que vous m'avez adressé le 13 novembre dernier concernant l'acquisition de l'ex-prison Saint-Michel.

Je vous remercie de m'avoir fait part personnellement de vos réflexions en la matière, que je n'ai pas manqué de considérer, vous le savez, avec la plus grande rigueur.

Permettez-moi de vous rappeler, s'il en était besoin, combien je partage très largement votre engouement pour le projet de reconversion de ce site puisqu'il correspond à la proposition que j'ai faite aux Toulousains au premier trimestre 2014.

Dans votre communiqué de presse du 30 septembre 2019, vous rappelez d'ailleurs que j'avais fixé cet objectif possiblement à atteindre pendant ce mandat, sans que cela revête la forme d'un engagement de campagne.

Car, effectivement, je ne pouvais prendre formellement un tel engagement puisque sa concrétisation ne pouvait, en tout état de cause, relever de la seule volonté municipale.

Comme vous le soulignez, le travail de concertation, que j'ai souhaité impulser autour de ce projet, a permis de recueillir l'assentiment le plus large possible autour d'un scénario d'aménagement. Sur ce point, je vous rejoins, l'objectif est atteint puisque l'Etat a accepté de baser l'estimation vénale de l'ex-prison Saint-Michel sur la base du scénario n° 1, comme nous le préférons vous et moi. Cette démarche était très importante pour la reconversion du site et ne dépendait pas de la seule volonté de la Municipalité, mais s'inscrivait pleinement dans un travail avec l'Etat, propriétaire du site.

Tant l'Etat que la Collectivité ont fait preuve d'ouverture pour aboutir à une vision co-construite avec les citoyens, avec vos deux comités en particulier : je me réjouis de ce travail commun, à la fois sérieux et respectueux réciproquement.

.../...

Je vous l'ai par ailleurs plusieurs fois écrit, et j'insiste sur ce point, depuis de très nombreuses années le sort de l'ex-prison Saint-Michel est en suspens et je ne veux pas aujourd'hui retarder l'élaboration de ce projet destiné à mettre en valeur ce site emblématique de Toulouse.

C'est pourquoi j'ai souhaité initier, afin que cela ne porte pas préjudice à l'avancement de ce projet, une logique de coopération avec l'Etat pour faire aboutir cette reconversion et, à cet effet, des étapes ont été définies.

Nous devons donc rester pragmatiques et ne pas retarder l'avancement du projet, et ce indépendamment des futures échéances municipales.

Par ailleurs, il n'existe aucun risque à ne pas acheter immédiatement ce site, et notamment avant les élections.

Que vous liiez le calendrier d'acquisition du site par la Collectivité à l'échéance municipale, en sous-entendant que celle-ci pourrait fragiliser le projet, est très surprenant puisque nous avons réussi à construire ensemble un consensus et qu'aucun candidat ne s'est donc, fort logiquement, positionné contre ce projet.

Acquérir le site pour acquérir le site n'a, en soi, aucun intérêt. L'intérêt, c'est de l'acquérir pour y développer un projet.

A ce stade, vous en conviendrez, le plus important est de monter le financement du projet d'auditorium, dans le cadre d'une cité de la Musique, car le vrai risque serait d'acheter l'ex-prison Saint-Michel et de n'avoir aucun financement pour procéder à la reconversion que nous avons convenue ensemble. Par conséquent, il est absolument indispensable d'inclure le conditionnement de l'acquisition de l'ex-prison Saint-Michel à des engagements financiers pour que l'ensemble du projet culturel tant attendu par les habitants de ce quartier, de la Métropole et encore par un plus large public, voie le jour.

A contrario, que diriez-vous si la Collectivité acceptait l'offre de cession de l'ex-prison, sans garantie financière pour sa reconversion en équipement culturel et, pour faute de moyens, la laisser en l'état ?

Afin de ne pas perdre de temps – comme vous, je souhaite avancer le plus vite possible, sans pour autant invoquer une « urgence » qui n'existe pas – j'ai demandé, dès le 5 février 2019, au Préfet, de réunir les financeurs potentiels (Etat, DRAC, Région, Département et Métropole), afin de convenir d'un cofinancement du projet culturel convenu autour de la musique et de l'inscrire dans le Contrat de Plan Etat-Région 2020-2025 (CPER), dont l'élaboration est lancée au moment où je vous écris. Vous trouverez, ci-joint, une copie de cette lettre.

Déjà, grâce à Monsieur le Préfet, une réunion entre les quatre institutions précitées a eu lieu. Elle doit être suivie d'une réunion au niveau politique. Je souhaite, comme vous, que cette concertation institutionnelle aboutisse le plus vite possible à un accord matérialisé par un engagement écrit qui ouvrira la voie à l'acquisition du site par la Métropole, au prix de 5.5M d'euros qui, comme vous, me convient. Il vous est loisible de sensibiliser les autres collectivités comme vous le faites régulièrement – et fort logiquement – auprès de moi, pour la plus positive et la plus rapide conclusion de ces discussions institutionnelles.

Nous devons donc avancer pas à pas et procéder avec prudence, pour que ce beau projet aboutisse. Mon collègue Francis GRASS, Adjoint au Maire en charge de la coordination des politiques culturelles et du mécénat, suit cette question et, comme vous le savez, est votre interlocuteur privilégié sur ce dossier.

Tels sont les éléments que je tenais à vous communiquer.

J'informe également de notre échange la Maire de quartier, Françoise AMPOULANGE.

Je vous prie de croire, Messieurs les Présidents, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*et de vous -  
Bien cordialement,  
Jean-Luc Moudenc*

Jean-Luc MOUDENC

Toulouse, le - 5 FEV. 2019

Jean-Luc Moudenc  
Président de Toulouse Métropole  
Maire de Toulouse

Monsieur Etienne GUYOT  
Préfet de la Région Occitanie  
Préfet de la Haute-Garonne  
1 place Saint-Etienne

31038 TOULOUSE cedex 9

Monsieur le Préfet,

Par courrier du 21 octobre 2018, votre prédécesseur, Monsieur Pascal MAILHOS, m'indiquait qu'une déclaration d'intention d'aliéner de l'ancienne prison Saint-Michel au bénéfice de Toulouse Métropole nous serait prochainement adressée pour un montant de 7,6 M€, établi après un travail conjoint de nos services.

Il était ajouté que les procédures préalables à la vente devaient être listées, de même qu'il devait être procédé à un diagnostic préalable de fouilles archéologiques.

Enfin pour rendre visible une partie du site, comme j'en avais exprimé le souhait, votre prédécesseur donnait son accord pour l'établissement d'une autorisation d'occupation précaire au bénéfice de Toulouse Métropole, après une étude de sécurité sur l'ouverture du site au public.

Si je répons favorablement à ces différentes propositions de l'Etat, il faut toutefois s'entendre sur la temporalité.

Le projet culturel d'auditorium et de la Cité de la Musique, travaillé en étroite concertation avec la DRAC, a fait l'objet en 2018 d'une première étape de concertation, menée avec les associations de quartier, portant sur l'implantation du projet et son insertion harmonieuse dans le quartier.

Il convient, maintenant, d'étendre cette concertation à tout le quartier, donc de la rendre publique et ouverte à tous – à tous les riverains en particulier – et, parallèlement, d'aboutir à un accord institutionnel entre l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental et la Métropole, sur le projet culturel lui-même avec, à la clé, un plan de financement co-construit qui pourrait ultérieurement s'intégrer dans le prochain CPER.

10, rue René Leduc, B.P. 35 821 - 31505 Toulouse cedex 9  
T : 05 81 91 72 00 - F : 05 81 91 72 01 - www.toulouse-metropole.fr

De ces deux étapes préalables, ainsi que de votre accord, issu de l'avis à venir de la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture, émergera le projet définitif.

J'insiste sur un point : le projet d'auditorium ne pourra être réalisé sur ce site qu'à condition que soit supprimée une aile du bâtiment, celle située côté rue Robespierre, point qui fait localement consensus entre toutes les parties prenantes.

Il est évident que, si cette disposition était remise en cause, c'est l'ensemble du projet qui se trouverait compromis et donc, en conséquence, la volonté d'acquiescer de la collectivité.

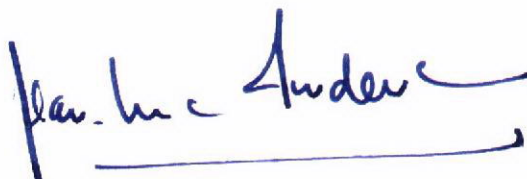
Ce n'est qu'une fois que toutes les étapes, ci-dessus rappelées, auront reçu une conclusion positive que pourra ressortir un prix de vente définitif, ajustant celui de 7,6 M€ annoncé à ce stade et intégrant les choix retenus in fine, tant en termes culturels que d'aménagement et de valorisation du foncier.

Je vous propose donc, dans cette attente, que nos services soient mobilisés pour établir l'autorisation d'occupation précaire dans les conditions que vous évoquez.

Je précise enfin que Monsieur Jacques ROSEN, directeur général adjoint chargé de l'Aménagement de la Métropole est l'interlocuteur des services de l'Etat sur ce dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma considération distinguée.

*et cordiale*

A handwritten signature in blue ink, reading "Jean-Luc Moudenc". The signature is written in a cursive style with a horizontal line underneath the name.

Jean-Luc MOUDENC